



Une surveillance de l'évolution de l'excrétion est nécessaire pour reprendre l'activité d'accueil (attendre a minima la fin des mises bas), en lien avec votre vétérinaire et votre GDS, suite à la réalisation de prélèvements.

Et si j'accueille du public dans mon élevage ?

Les visiteurs occasionnels, au même titre que les éleveurs et les intervenants réguliers de l'exploitation, peuvent être infectés au contact des animaux ou d'un environnement contaminé. Il est donc important de mettre en place, indépendamment de toute suspicion de fièvre Q, **un ensemble de mesures de prévention.**

Pour la fièvre Q, comme pour d'autres maladies zoonotiques, la période des mises bas constitue une période à risque d'excrétion accru y compris en l'absence d'avortements. Afin de prévenir le risque de transmission de ces maladies aux visiteurs, il est recommandé d'appliquer **les bonnes pratiques de gestion des mises bas :**

- Éviter les visites pendant les périodes de mises bas, si cela n'est pas possible (mises bas étalées toute l'année), isoler les femelles qui mettent bas dans un local spécifique, interdit d'accès aux visiteurs,
- Détruire les délivrances (disposer d'un bac d'équarrissage).

Plus spécifiquement, à titre préventif vis-à-vis de la fièvre Q, **la vaccination est fortement recommandée.** Le protocole vaccinal précis est à définir avec votre vétérinaire.

Cas particulier des élevages accueillant du public dans lesquels un épisode de fièvre Q clinique est mis en évidence :

Des mesures d'urgence doivent être mises en place. Elles incluent :

- L'arrêt des activités d'accueil du public (dès la phase de suspicion),
- La mise en place d'une vaccination sur le cheptel,
- Une gestion appropriée des effluents.

Selon le contexte, d'autres mesures peuvent être mises en place (nettoyage/désinfection...).

EN SAVOIR PLUS



POUR LES ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS :
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/la-fièvre-q-chez-les-petits-ruminants.html

POUR LES ÉLEVAGES BOVINS :
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/la-fièvre-q-chez-les-bovins.html

FICHE D'INFORMATIONS SUR LES PRÉCAUTIONS SANITAIRES À METTRE EN PLACE LORS D'ACCUEIL DU PUBLIC À LA FERME :
<http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/unites-mixtes-technologiques/umt-sante-des-petits-ruminants/publication/idelesolr/recommends/accueil-du-public-a-la-ferme-precautions-sanitaires-pour-eviter-la-transmission-de-zoonoses.html>

CONTACTS

Plaquette élaborée avec le concours de :



Conception graphique : Boris THOMAS (GDS 49)

FIEVRE Q

Mieux la connaître

Une maladie bactérienne affectant l'ensemble des espèces de ruminants mais également l'homme (zoonose)





Des animaux
mettant bas
normalement
peuvent
néanmoins
excréter la
bactérie.



Qu'est-ce que la fièvre Q ?

CHEZ L'HOMME

L'infection est asymptomatique pour la moitié des personnes environ : les personnes infectées ne présentent pas de symptômes. Lorsque la fièvre Q s'exprime, elle se manifeste le plus souvent sous la forme d'une fièvre et de douleurs musculaires, parfois accompagnées de signes digestifs (diarrhée, vomissements) ou respiratoires (toux). Les personnes atteintes de certaines pathologies cardiaques ou vasculaires, et les femmes enceintes peuvent développer des complications de la maladie.

Environ 200 personnes sont hospitalisées chaque année pour une fièvre Q en France. La transmission à l'Homme se fait par voie aérienne (respiratoire) à partir de l'environnement contaminé et/ou au contact d'animaux infectés.



CHEZ LES RUMINANTS

L'infection est le plus souvent asymptomatique : les ruminants infectés ne présentent pas de signes cliniques dans la majorité des cas. Dans sa forme clinique, la fièvre Q entraîne principalement des **troubles de la reproduction** :

- avortements en fin de gestation,
- mises bas prématurées,
- infertilité possible,
- et naissance d'animaux chétifs.

**Les mesures de gestion
proposées en élevage prennent
en compte à la fois la grande
résistance de la bactérie dans
l'environnement et sa forte
capacité de dissémination
y compris à distance des
exploitations.**

Que dois-je faire en cas de suspicion dans mon élevage ?

Toute série d'avortements doit faire penser à la fièvre Q. Dans cette situation, les recommandations sont les suivantes :

- **Isoler** la femelle qui a avorté.
- Appeler votre vétérinaire sanitaire qui pourra **mettre en place un diagnostic différentiel des avortements dans votre élevage, en lien avec votre GDS** (recherche de la fièvre Q, mais également d'autres maladies abortives). Par ailleurs, dans le cadre de la surveillance de la brucellose, la déclaration de tout avortement est obligatoire : dès le 1er avortement en élevage bovin, et à partir de 3 avortements en 7 jours ou moins en élevage ovin et caprin. La visite du vétérinaire et les prélèvements pour la recherche de la brucellose sont pris en charge par l'Etat.
- Conserver les produits de l'avortement à **l'écart des autres animaux** (pour la réalisation de prélèvements par le vétérinaire et en vue de leur stockage provisoire avant passage de l'équarrisseur). Il est fortement conseillé de prendre des précautions lors de ces manipulations (*a minima* port de gants et de masque (type FFP2)).

Que dois-je faire si la maladie est confirmée ?

En cas de fièvre Q (forme clinique) diagnostiquée par votre vétérinaire, des mesures de maîtrise peuvent être mises en place notamment :

- **La vaccination des animaux** vis-à-vis de la fièvre Q est préconisée en concertation avec votre vétérinaire (le protocole vaccinal précis étant à définir avec lui). Elle peut permettre de limiter les avortements et de diminuer l'excrétion de bactéries par les animaux dans l'environnement. La bactérie pouvant persister de longs mois dans l'environnement, il est conseillé de poursuivre cette vaccination chaque année. A noter que l'administration d'antibiotiques ne permet pas de réduire l'excrétion à l'échelle du troupeau et n'est donc pas conseillée dans ce contexte.
- **Une gestion appropriée des effluents** (fumier en particulier) est recommandée : conditions de stockage à l'abri du vent, bâchage éventuel, manipulation par temps calme et humide, compostage des fumiers et enfouissement immédiat après épandage.



Copyright © Allain Millet, 2019